



Guide du bénévole

2022 - 2023

Hiver solidaire à Saint-Gabriel

Il y a 15 ans le diocèse de Paris lançait l'opération Hiver solidaire et ce sont aujourd'hui **41 communautés paroissiales** qui se mobilisent chaque hiver pour accueillir des personnes à la rue et leur offrir, outre un abri, la possibilité de **reprendre confiance en elles-mêmes** grâce aux relations fraternelles établies dans la durée avec des paroissiens bénévoles investis dans cette opération.

Vous trouverez en page 3 de ce guide la **charte Hiver solidaire**, rédigée par la Délégation pour la solidarité du diocèse de Paris. Cette charte a pour vocation de présenter les principes et les fondements de cette action à tous ceux qui souhaitent rejoindre Hiver solidaire et utiliser ce label.

L'opération Hiver solidaire reprend cette année à Saint-Gabriel **du 5 décembre 2022 au soir au 20 mars 2023 au matin**.

Nous assurons pendant cette période l'accueil de 3 personnes, chaque jour de 19 h au lendemain matin 8 h, y compris week-ends et jours fériés. Cet engagement peut être tenu grâce aux bénévoles qui, d'une manière ou d'une autre, apportent leur concours à l'organisation, à l'accueil, à la préparation et au partage des dîners, à la permanence nocturne et au nettoyage matinal. Comme dans toutes les paroisses, l'investissement des bénévoles de Saint-Gabriel est à la carte : chacun donne ce qu'il peut, au rythme qu'il souhaite.

Après deux hivers marqués par la pandémie de COVID-19 et sauf évolution défavorable de l'épidémie, nous maintenons notre organisation habituelle.

Bon hiver 2022-2023 à tous !

L'équipe Hiver Solidaire 2022-2023

stgabhiversolidaire@gmail.com

HIVER SOLIDAIRE

PRINCIPES ET FONDEMENTS



« N'aimons pas en paroles ni par des discours mais par des actes et en vérité » (1Jn 3, 18)

« J'avais faim et vous m'avez donné à manger, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35)

« A ceci tous vous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13, 35)

1. Hiver solidaire est mis en place à l'initiative de l'évêque et s'inscrit dans la pastorale diocésaine de la solidarité. Le diocèse apporte son support à l'opération dans les relations avec les partenaires institutionnels privés ou publics, pour les formations et dans l'animation interparoissiale.
2. Hiver solidaire est porté par une communauté paroissiale. C'est un projet paroissial qui concerne tous les paroissiens et pas seulement une équipe de spécialistes de la solidarité ou de la charité. C'est la communauté paroissiale tout entière conduite par son curé qui est appelée à se mobiliser suite à un discernement mené dans la prière.
3. Hiver solidaire c'est l'accueil dans les locaux paroissiaux, de plusieurs personnes de la rue, tous les soirs et toutes les nuits, pendant les mois d'hiver. Un accueil "comme en famille", pour leur offrir, outre un abri, la possibilité de reprendre confiance en elles-mêmes, de reconquérir sentiment de dignité et estime de soi, de s'ouvrir à un avenir et d'avancer sur un chemin de sortie de rue, grâce aux relations fraternelles établies dans la durée avec les bénévoles investis dans cette opération.
4. Les personnes accueillies ne sont pas choisies en fonction de leur origine, de leur nationalité ou de leur religion mais parce que cet espace-temps de tranquillité et d'accueil fraternel est une étape possible sur leur chemin personnel de reconstruction intérieure et de réinsertion.
Hiver solidaire n'est pas un hébergement d'urgence, les personnes accueillies sont les mêmes pendant tout l'hiver.
Pour la sécurité et le bien-être de tous les personnes accueillies acceptent les règles de vie prévues par la paroisse : vie collective, respect des horaires, pas d'alcool, pas de drogue, pas de violence, prise des repas en commun, participation aux tâches ménagères, respect de l'hygiène.
5. Le champ d'action des bénévoles est celui de la fraternité et du partage et il est ouvert à tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté qui se relaient chaque soir pour préparer le dîner, partager le repas, passer la nuit et prendre le petit déjeuner avec les personnes accueillies. Aucune compétence n'est requise, l'important est d'avoir envie de rencontrer l'autre avec bienveillance, tel qu'il est, sans *a priori* et sans désir de le « sauver ».
La participation se fait à la carte. On peut venir une seule fois dans l'hiver, une fois par mois ou une fois par semaine, pour préparer les repas et/ou les partager, passer la soirée ou passer la nuit, assurer des tâches logistiques (ménage, courses, tenue du planning).
Les bénévoles s'engagent à respecter les mêmes règles de vie concernant l'hygiène et la sécurité ainsi que le respect de l'intimité et de la vie privée des personnes accueillies.
Des formations à l'accompagnement et à l'écoute ainsi que des séances de relecture doivent être proposées par la paroisse ou le diocèse.
6. En complémentarité de l'action des bénévoles il est nécessaire de collaborer avec des travailleurs sociaux pour répondre à des besoins de régularisation administrative, pour aider à l'ouverture de droits dans les domaines de la santé, du travail ou du logement, et pour favoriser une continuité d'hébergement et de suivi social à la sortie de l'hiver.
7. Personnes accueillies et bénévoles apprennent mutuellement à transformer leur regard.
Les bénévoles découvrent que les personnes à la rue sont des personnes comme les autres, avec un parcours de vie difficile et une histoire compliquée mais aussi avec des connaissances et des talents.
Les personnes accueillies découvrent qu'on peut s'intéresser à elles pour ce qu'elles sont, sans être réduites à la situation où elles se trouvent.
Tous sont ainsi invités à avancer ensemble avec humilité pour affronter ces situations objectives de misère qui écrasent les uns et devant lesquelles les autres se sentent impuissants.
8. La fraternité qui se vit dans la paroisse à cette occasion contribue à humaniser le quartier en y incarnant l'amour du Christ.
Chaque hiver personnes accueillies et bénévoles expérimentent la joie de vivre une fraternité où chacun se sent accueilli et respecté pour ce qu'il est, sans être réduit à sa situation ou à son état de vie.
Une amitié finit par se créer entre des paroissiens qui se connaissaient de loin, entre des personnes engagées dans l'Eglise et d'autres moins ou pas du tout, entre jeunes et moins jeunes, le visage de la paroisse est transformé, bien au-delà de l'hiver !

Inscriptions

Demande d'inscription

Le planning à jour est accessible à partir du site internet de la paroisse www.saintgab.com.

Une fois sur le site, allez à la rubrique SOLIDARITE puis HIVER SOLIDAIRE.

Vous pouvez consulter le calendrier à jour en cliquant sur le bouton CONSULTER LE PLANNING.

Chaque jour trois créneaux sont proposés :

- 19 h – 21 h pour l'accueil et le dîner
- 21 h – 8 h pour la soirée et la nuit (avec participation au repas à 20 h)
- 7 h 30 – 8 h 30 (le lendemain) pour le ménage

Si vous constatez sur le planning qu'un créneau est indiqué INCOMPLET vous pouvez vous inscrire en envoyant un message à stgabhiversolidaire@gmail.com

Le responsable du planning vous confirme par mail les jours et heures auxquels vous êtes inscrit et il met à jour le planning à partir des courriels reçus.

Ne s'inscrire que quand on est sûr de sa disponibilité.

Les personnes ne disposant pas d'une connexion Internet peuvent appeler le responsable planning au 06 22 63 02 40. Celles ne disposant ni d'un téléphone ni d'une connexion internet peuvent laisser un mot à l'accueil de la paroisse, 81 rue de la Plaine.

Annulation d'une inscription

Pour annuler une inscription envoyer un courriel à l'adresse stgabhiversolidaire@gmail.com.

Si vous annulez une inscription, il vous est demandé d'essayer de trouver un remplaçant dans votre entourage ou parmi vos amis ou connaissances. C'est un bon moyen de recruter un nouveau bénévole...

En cas d'annulation le jour même ou quelques heures avant du fait d'une urgence appelez tout de suite le responsable de jour ou, par défaut uniquement, le responsable du planning au 06 22 63 02 40.

Formations

Le diocèse de Paris organise deux sessions d'information générale « Hiver solidaire » le 14 décembre 2022 et le 11 janvier 2023 ; elles sont ouvertes à tous les bénévoles.

L'inscription est impérative et doit se faire via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScAwCQcF3hbhiWyHduaVuacKKKBW4HP5V5UyT1s0ZMmaxG2A/viewform?usp=pp_url

Répartition des tâches

Objectif

L'objectif est d'accueillir trois personnes de la rue (les mêmes pendant tout l'hiver) dans les locaux de l'église, du 6 décembre 2021 au soir au 21 mars 2022 au matin, tous les soirs et toutes les nuits de 19 h à 8 h le lendemain. Pour ce faire plusieurs missions doivent être assurées.

- Accueil et dîner : 2 bénévoles de 19 h à 21 h
- Soirée et nuit : 2 bénévoles de 21 h à 8 h (avec participation au dîner à 20 h)
- Ménage : 1 bénévole de 7 h 30 à 8 h 30

Référents de l'opération

Les référents assurent un rôle d'accompagnement global du projet. Identifiés par les bénévoles et les accueillis, ils assurent une permanence de recours vis-à-vis des responsables de jour. Certains assument également des rôles spécifiques rappelés ci-après.

- **Olivier Michel – Responsable de l'opération**
(Gestion du projet – Relations avec le diocèse)
oliviermichel06@aol.com
06 22 63 02 40
- **Quentin Huillard – Référents accueillis**
(Suivi des accueillis – Relations avec les travailleurs sociaux)
quentin.huillard@gmail.com
06 89 18 11 82
- **Chantal Duvaux**
chantal.duvaux@free.fr
06 50 66 34 42
- **Jean-François Maruszczyk**
jfmgreen@yahoo.com
06 30 52 98 69
- **Jean-François Servant**
jf.servant@gmail.com
06 78 99 50 93

Responsable du jour

Deux responsables sont désignés pour chaque jour de la semaine, du lundi au dimanche.

	Responsables du jour	
Lundi	Alban Lapeyronnie albanlapeyronnie@gmail.com 06 66 64 86 55 Gabrielle Thomas (dîner uniquement) bielleth@gmail.com 06 83 01 76 85	On cherche quelqu'un Inscrivez-vous !
Mardi	Chantal Duvaux chantal.duvaux@free.fr 06 50 66 34 42	Odilon Ngozzo ng-odilon@live.fr 06 46 21 84 60
Mercredi	Sabine Mellottée sabine.mellottee@outlook.com 06 65 54 60 03 Guillaume Bordeaux-Montrieux gbm@fidelise.com 06 08 61 49 28	Jean-François Servant jf.servant@gmail.com 06 78 99 50 93
Jeudi	Christine Bau christinebau@hotmail.fr 06 79 50 63 92	Bertrand Landreau bertrand.landro@gmail.com 06 15 42 65 29
Vendredi	Pierre Josse p.josse@gmail.com 06 85 15 70 63	Jean Darnet jean.darnet@free.fr 06 32 03 01 56
Samedi	On cherche quelqu'un Inscrivez-vous !	Quentin Huillard quentin.huillard@gmail.com 06 89 18 11 82
Dimanche	Olivier Michel oliviermichel06@aol.com 06 22 63 02 40	Xavier Ersnt xaviernst@hotmail.com 07 83 12 42 22

Missions de soutien

Les missions de soutien (non décrites dans le présent guide) sont placées chacune sous la responsabilité des personnes ci-après.

Resp. planning	Mise à jour du planning	Olivier Michel oliviermichel06@aol.com 06 22 63 02 40 Olivier Toutan olivier.toutan@free.fr 06 45 68 74 74
Resp. linge	Lavage du linge	Monique Rousseau monique.rousseau54@gmail.com 06 36 64 87 00 Bertrand Landreau bertrand.landro@gmail.com 06 15 42 65 29
Resp. consommables	Réapprovisionnements hebdomadaire des produits de base pour repas, toilette, vaisselle, entretien, produits virucides.	Anita Tareau internita@free.fr 06 88 06 78 96 et Chantal Brionne chantalbrionne1948@gmail.com 07 69 29 75 00

Travailleurs sociaux

La DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) finance trois travailleurs sociaux pour soutenir les paroisses dans le suivi administratif des personnes accueillies et pour aider ces personnes à avancer dans leur projet de vie.

Le travailleur social affecté à la paroisse Saint-Gabriel est amené à passer régulièrement voir les personnes accueillies. Pour les entretiens individuels qu'il souhaite avoir avec elles on peut leur proposer, si l'aumônerie est libre, de s'installer sur les banquettes de l'accueil de l'aumônerie pour respecter la confidentialité des échanges.

Responsable du jour

Missions

Le responsable d'un jour de la semaine prend la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble des tâches nécessaires (accueil et dîner, soirée et nuit, ménage) soit bien assuré le jour de la semaine dont il est responsable.

NB. Le ménage d'un jour donné est géré par le responsable de la veille.

Contrôle du planning

Le responsable du jour vérifie régulièrement sur le planning accessible depuis le site de la paroisse (www.saintgab.com) qu'il n'y a pas de manques dans les semaines à venir pour le jour dont il est responsable.

Accueil des nouveaux bénévoles

Le responsable du jour a la responsabilité d'accueillir sur place les nouveaux bénévoles de l'année pour leur faire visiter les lieux, leur présenter les personnes accueillies et leur transmettre toutes les informations pratiques et consignes nécessaires.

Il peut déléguer cette mission à un des bénévoles confirmés du jour.

Gestion des absences

En cas d'absence ou de désinscription d'un bénévole le responsable du jour peut successivement :

- trouver un bénévole en s'aidant de la liste qui lui aura été fournie,
- solliciter le responsable du planning qui pourra lancer un appel courriel à tous les bénévoles,
- se rendre disponible pour combler lui-même le créneau désormais vacant.

Il est rappelé que les personnes contraintes d'annuler leur participation au dernier moment (la veille ou le jour même) sont tenues de prévenir le responsable de jour sans délai.

Suivi des missions

Le lendemain du jour dont il a la charge le responsable du jour s'assure auprès de ceux qui ont assuré les missions accueil et dîner, soirée et nuit, petit déjeuner et rangement, que tout s'est bien passé.

Il fait remonter les remarques éventuelles, en fonction de leur objet :

- au responsable du jour suivant,
- au responsable du planning,
- au responsable des accueillis.

Ces remontées s'effectuent par mail (cf. page 6).

COVID-19

La situation épidémique qui perdure doit conduire chacun à maintenir sa vigilance, dans le respect des consignes gouvernementales, en vue de protéger tant les autres, accueillis et bénévoles, que soi-même.

Passe sanitaire, vaccination et personnes à risques

A ce jour, il n'est pas exigé de passe sanitaire pour participer à Hiver solidaire mais il est très fortement recommandé d'être vacciné, notamment pour les personnes plus à risques de formes graves, d'admissions en réanimation ou de décès :

- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire (notamment antécédents cardiovasculaires, diabète et obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers, insuffisance rénale, cirrhose, splénectomie, drépanocytose...) ;
- Les femmes enceintes au 3^{ème} trimestre de grossesse.

Précautions sanitaires

La pratique des gestes barrières continue à s'imposer :

- lavage des mains à la solution hydroalcoolique lors de l'arrivée et régulièrement, en tant que de besoin ;
- port du masque recommandé, sauf lors des repas et de la nuit, lors de chaque déplacement ;
- respect de la distanciation notamment autour de la table, pendant les repas.

Gestion des cas COVID

La paroisse dispose d'un **médecin référent** qui peut être contacté en cas de suspicion de COVID chez une personne accueillie. Son numéro est affiché dans les locaux Hiver solidaire.

Après avoir posé un diagnostic il peut orienter la personne vers les urgences ou un centre COVID.

Un bénévole **présentant des symptômes COVID**, même vacciné, se met immédiatement en retrait d'Hiver solidaire.

Un bénévole **testé positif** se met en retrait du dispositif Hiver solidaire et avertit bénévoles et accueillis qu'il a rencontrés depuis les deux jours précédant l'apparition de symptômes.

Un bénévole déclaré **cas contact** se met en retrait d'Hiver solidaire.

Gestion des cas contacts

On appelle "cas contact" toute personne qui a été en "contact étroit" au cours des 2 jours précédant les premiers signes de la maladie avec un patient testé positif au Covid-19 (par un test PCR nasal).

Le contact n'est pas à risque si les deux personnes en contact portent un masque.

Cas contact à risque : selon Santé Publique France, vous êtes un cas contact à risque si :

- vous avez partagé le même lieu de vie que la personne infectée par le coronavirus : vous vivez (ou avez vécu) ensemble,
- vous avez eu un contact direct en face-à-face et à moins d'1 mètre de distance avec cette personne, par exemple : vous avez discuté, vous vous êtes serré la main, vous avez mangé ensemble, vous avez passé une soirée ensemble...,
- vous avez partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou êtes resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

La gestion des cas contacts fera l'objet d'un traitement au cas par cas.

Accueil et dîner

Nombre de bénévoles concernés : 2

Arrivée : 18 h 45 (au moins un des deux bénévoles) pour ouvrir les salles à 19 h.

Départ : après le dîner, vers 21 h après avoir dîné avec les personnes présentes.

Objectif : apporter le dîner préparé à la maison, accueillir les personnes à leur arrivée, préparer la table, mettre le couvert avec elles et partager le dîner avec les présents.

Ouverture et préparation des lieux

Chaque soir, du mardi au dimanche, avant 18 h 45, l'équipe en charge de « Accueil/Dîner » doit entrer dans l'église, aller jusqu'à la porte située au bout du bas-côté droit (en passant sans s'arrêter devant la sacristie), pousser la porte (qui aura été ouverte à 18 h par le prêtre en charge de la messe du soir et qui sera fermée par lui à 18 h 45), descendre à la crypte.

Le lundi soir l'église est fermée et l'accès se fait par le 68 rue de Lagny (perron de gauche) où des dispositions sont prises pour que la porte de la rue soit ouverte à 19 h.

Accueil

Proposer un masque neuf (fourni par la paroisse) aux personnes accueillies et veiller à ce qu'elles se lavent les mains à leur arrivée, tout comme les bénévoles !

Accueillir les trois personnes avant toute chose. Pendre le temps d'échanger et de leur parler de leur journée autour d'une tasse de thé ou une tisane.

Chacun peut ensuite, à son rythme, ranger ses affaires, préparer son espace nuit, faire sa toilette (chaque personne accueillie dispose de serviettes qui leur sont nommément attribuées).

Si nécessaire rappel du règlement (pour les bénévoles et les accueillis) : ni ébriété, ni alcool, ni drogue, ni couteau ou ustensile similaire, interdiction de fumer.

Préparation du dîner

Le dîner est préparé à domicile pour 7 personnes (2 bénévoles accueil/dîner, 3 accueillis, 2 bénévoles soirée/nuit) par les 2 bénévoles Accueil/Dîner qui se sont répartis le menu. Les plats sont réchauffés sur place (plaques électriques et four microonde à disposition).

Il est toujours possible de se faire rembourser en toute discrétion les frais d'achat de nourriture en faisant passer au responsable Hiver solidaire une note avec le montant des dépenses, la mention « dépenses engagées pour Hiver solidaire », une date et une signature.

Dîner

Installer les tables et les chaises pour 7 personnes et mettre le couvert avec les personnes accueillies. La vaisselle se trouve dans les armoires Hiver solidaire de la crypte.

Horaires : on commence le dîner à 20 h, les retardataires prennent le train en marche !

Un bénédicité peut être proposé.

Pendant le dîner attention à bien faire circuler la parole entre tous les convives. Modérer ceux qui monopolisent la parole, solliciter ceux qui hésitent à s'exprimer et éviter les discussions entre seuls bénévoles !

Rangement

Avec la participation des personnes accueillies.

Faire la vaisselle, nettoyer les plaques et les plans de travail et ranger chaque chose à sa place.

Passer un coup de balai.

Jeter les restes dans les sacs poubelles ou les ramener chez soi (**rien ne doit être laissé au réfrigérateur ou ailleurs**).

Soirée et nuit

Nombre de bénévoles concernés : 2 adultes (dont au moins 1 homme, sauf exception).

Arrivée : 21 h au plus tard (il est demandé d'être là à 20 h pour participer au dîner).

Départ : le lendemain entre 7 h 30 et 8 h (après avoir participé au petit déjeuner).

Accès

L'accès à la crypte se fait par le 68 rue de Lagny (perron gauche). Il y a une sonnette Hiver solidaire.

Recommandations pratiques

Apporter **obligatoirement** son nécessaire de couchage (drap housse, sac de couchage) ainsi que ses affaires de toilette.

Aucun prêt de linge de nuit (drap, taie, couverture...) n'est prévu.

Pendant la nuit veiller à ce que la porte d'accès extérieure reste bien fermée (possibilité de sortir sans clé mais entrée impossible : attention aux fumeurs qui sortent, veiller à ce qu'ils puissent rentrer et bien fermer la porte derrière eux).

En cas de problème, s'adresser au responsable du jour de la semaine.

Dîner et veillée

Dîner avec les personnes accueillies et les deux bénévoles Accueil / Dîner.

Veillée avec les personnes accueillies. Des jeux peuvent être proposés mais on peut discuter ou prendre une tisane.

Mise en place des lits et des matelas

Effectuée par les personnes accueillies et les bénévoles.

Matelas et affaires de couchage sont stockés dans les armoires de la crypte (chaque accueilli a un matelas marqué à ses initiales ainsi qu'un sac où sont rangés draps et linge de toilette).

Mettre les paravents entre les lits ainsi qu'une chaise pour poser les affaires.

Extinction des feux à 22 h.

Réveil et rangement

Réveil vers 7 h. Rangement effectué par tous (personnes accueillies et bénévoles). Un local fermé à clé permet aux personnes accueillies de laisser leurs affaires en sécurité pendant la journée.

Chaises et tables à remettre en place.

Petit déjeuner

Prévoir une ou deux baguettes de pain, ou équivalent, apportées la veille ou achetées le matin-même (boulangerie à 50 m ouverte à 7 h).

Ménage

Nombre de bénévoles concernés : 1

Arrivée : 7 h 30

Départ : 8 h 30 environ, en fonction du rythme de chacun

Accès

L'accès se fait par le 68 rue de Lagny (perron gauche). Il y a une sonnette Hiver solidaire.

Petit déjeuner

Participation possible au petit déjeuner préparé par les personnes accueillies et les bénévoles de nuit.

Ménage

La vaisselle du petit déjeuner et le rangement des matelas, chaises et tables sont effectués par les personnes accueillies et les bénévoles de nuit.

Le ménage est à effectuer pour partie avec les personnes accueillies :

- chaque jour passage du balai ou de l'aspirateur dans la crypte, lavage douche, toilettes, cuisine, sol inclus ; et si nécessaire lavage du sol de la crypte.
- chaque dimanche une attention particulière est apportée au nettoyage du sol de la crypte, cette pièce étant occupée pendant la messe de 11 h par une garderie de jeunes enfants.

Les produits et les moyens de désinfection sont fournis par l'opération Hiver solidaire et sont rangés dans la cuisine.

L'objectif est de nettoyer et désinfecter toutes les surfaces (sol, tables, chaises, poignées de portes, micro-onde et réfrigérateur) de toutes les pièces, conformément aux consignes affichées.

Poubelles

Enlèvement des sacs poubelles et dépôt dans la poubelle de l'aumônerie, au pied de l'escalier extérieur (devant la grille).

Règles et recommandations

Un règlement est affiché dans les locaux. Voici un rappel de quelques dispositions à respecter.

Respect des règles sanitaires en vigueur du fait de la pandémie de COVID 19 : port du masque, distanciation, lavage de mains.

Pas d'entrée en possession d'alcool ou de drogues. La consommation d'alcool et de cigarettes est interdite dans les locaux d'Hiver solidaire.

Les animaux sont interdits.

Pas d'entrée en état d'ébriété.

Pas d'entrée si les conditions d'hygiène ne le permettent pas. Les personnes accueillies peuvent prendre une douche dans les locaux. Chacun (bénévole ou accueilli) est invité à se laver les mains dès son arrivée.

Les situations de violences physiques ou verbales ne sont pas tolérées. Elles entraînent si nécessaire une expulsion des locaux d'Hiver Solidaire.

Respect des horaires par les bénévoles : c'est un engagement moral.

Ne pas apporter d'argent ou d'objets de valeur.

Ne pas donner d'argent aux personnes accueillies.

Ne pas donner ses coordonnées personnelles aux personnes accueillies.

Respecter l'intimité des personnes accueillies. Ces dernières peuvent se sentir gênées de subir les mêmes questions à répétition à cause du turn-over des bénévoles qui se succèdent tous les soirs.

Respecter la liberté des personnes accueillies (cela peut se manifester dans des choses insignifiantes, comme la place du matelas, la place à table, etc.)

Proposer, ne jamais imposer (douches, bénévolat, jeux de société, rangement, ménage, etc.)

Utiliser le tableau prévu à cet effet pour faire part de matériels défectueux ou de consommables manquants (café, thé, sucre, confiture, papier toilette, ...)

Contacter par mail ou par téléphone les responsables Hiver solidaire pour faire part de difficultés ou de questions concernant les personnes accueillies (comportement, santé, souhait de voir un médecin, d'écrire une lettre, etc.), des problèmes éventuels avec un autre bénévole ou des problèmes d'organisation.

En cas de difficulté vous pouvez joindre :

- les responsables du jour

En cas d'urgence

- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Urgences médicales de Paris : 01 53 94 94 94